

**SEVADEC
B.P. 20
62101 Calais cedex**

**MARCHE DE LOCATION LONGUE DUREE D'ENGINS DE MANUTENTION
AVEC CONTRAT D'ENTRETIEN DE TYPE « FULL SERVICE » - LOT n°2**

Maîtrise de l'ouvrage : SEVADEC

Titulaire du marché : PHILIPPE T.P.

AVENANT N° 1

**AVENANT AU MARCHE DE LOCATION LONGUE DUREE D'ENGINS DE MANUTENTION
AVEC CONTRAT D'ENTRETIEN DE TYPE « FULL SERVICE » - LOT n°2**

Entre les soussignés :

1) SEVADEC

Ayant son siège social
Pôle administratif
583, rue Jacques Monod
B.P. 20
62101 Calais cedex
Représenté par son Président M. Guy ALLEMAND

2) S.A.S. PHILIPPE T.P.

Ayant son siège social
4, rue Marcel Paul
B.P. 335
59473 Seclin cedex
Représentée par son Président M. Yannick MATTON

Il est convenu ce qui suit :

Dans le cadre du marché de location longue durée d'engins de manutention avec contrat d'entretien de type « FULL SERVICE », attribué par délibération du 21 décembre 2022 à la société Philippe T.P., le SEVADEC loue 2 chariots télescopiques (lot n°1) ainsi qu'un chariot élévateur de type « Télétruck » (lot n°2).

Ces engins sont utilisés au sein du Pôle de Valorisation des Emballages pour la manutention des balles conditionnées afin de les stocker en zone d'expédition avant enlèvement par les transporteurs.

Accusé de réception en préfecture
163 56203000174120058-12-2024 RDE
Date de rétrotransmission : 10/12/2024
Date de réception préfecture : 10/12/2024



Compte tenu du surcroît d'activité constaté depuis juin 2023, les engins sont grandement sollicités. Aussi, en cas de panne ou de dysfonctionnement de l'engin de type « Télétruck » (lot n°2), et bien que le « full service » du marché de location prévoit le remplacement de l'engin sous 48 heures, l'activité du centre de tri ne permet plus une absence d'engin durant ce laps de temps.

En effet, les productions de balles ainsi que les enlèvements sont désormais quotidiens.

Il est devenu nécessaire de disposer, en zone d'expédition, d'un deuxième engin « mulet » pour la manipulation des balles afin de pouvoir effectuer les chargements des camions.

Par conséquent, il convient de modifier les clauses du contrat initial à travers cet avenant.

ARTICLE 1 : Location d'un deuxième engin de type « Télétruck » - Modification du loyer de location - Modification du nombre d'heures de fonctionnement

a) Location d'un deuxième engin de type « Télétruck » avec un engagement de fonctionnement à hauteur de 500 heures de fonctionnement par an.

Le loyer mensuel de location hors taxes du matériel est fixé à 1 500,00 H.T. payable 12 mois par an.

b) Le Bordereau des Prix du marché du premier engin qui est défini comme suit :

- « Prix en euros forfait mensuel pour 1 000 heures par an est fixé à 2 059,43 € H.T. payable 12 mois par an ».

est remplacé par :

- « Prix en euros forfait mensuel pour 1 000 heures par an est fixé à 2 059,43 € H.T. payable 12 mois par an de la date de notification du marché au 30 novembre 2024. Prix en euros forfait mensuel pour 2 000 heures par an est fixé à 3 150,00 € H.T. payable 12 mois par an à compter du 1^{er} décembre 2024 ».

ARTICLE 2 : Dispositions du marché

Toutes les dispositions du marché non modifiées par le présent avenant restent valables.

Fait à Calais, en trois exemplaires, le

Le Maître d'Ouvrage
Monsieur Guy ALLEMAND
Président du SEVADEC

S.A.S. PHILIPPE T.P.
Monsieur Yannick MATTON
Président de PHILIPPE T.P.